



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service du sport  
Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg

Evan Murith  
Rte de la Sionge 67  
1632 Riaz

Service du sport SSpO  
Amt für Sport SpA

Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 62  
www.sportfr.ch

T : +41 26 305 12 62  
Courriel: sspo\_saf@fr.ch

Fribourg, le 22.04.2024

## **Demande d'admission au programme « Sports-Arts-Formation » pour Evan Murith**

### **Décision d'admission**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre demande d'admission au programme « Sports-Arts-Formation » (ci-après : SAF), du 10.01.2024.

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que votre demande d'admission au programme SAF pour l'année scolaire 2024 – 2025 est **admise** (statut « SAF ») sous réserve de l'art. 13 al. 2 lettre e du RSport qui dispose que l'élève doit présenter des résultats scolaires suffisants.

L'admission au programme SAF est valable provisoirement jusqu'à la prochaine attribution des Swiss Olympic Talent Cards par Swiss Ski le 01.06.2024. A cette occasion, Evan devra obtenir la Swiss Olympic Talent Card régionale ou nationale pour pouvoir rester dans le programme SAF.

S'agissant de la suite de cette procédure, nous vous rappelons qu'il appartient à la direction de l'école de décider des mesures scolaires en faveur de l'élève admis-e au programme SAF. Par conséquent, nous lui transmettons notre décision et elle se chargera de vous informer directement des mesures prises.

*La présente décision peut faire l'objet, dans les 30 jours dès sa notification, d'un recours auprès de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS), Grand-Rue 27, 1701 Fribourg. Un éventuel recours n'a toutefois pas d'effet suspensif.*

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Benoît Gisler  
Chef du Service du Sport

—  
Direction de la sécurité, de la justice et du sport **DSJS**  
Sicherheits-, Justiz- und Sportdirektion **SJSD**

**Transmission de décision**

—

À la direction de l'école